



Kader Arif, député européen

Pour une Europe de l'urgence

Il faut que l'Union s'engage dans une réelle politique de télécommunications d'urgence, qui, pour être vraiment efficace, doit pouvoir faire face non seulement aux grandes catastrophes, mais aussi aux situations quotidiennes et individuelles.



Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler une notion importante si l'on veut comprendre la politique du Parlement européen sur le sujet des télécommunications d'urgence, dans lequel nous retrouvons principalement trois situations :

- Premièrement, le citoyen face à une urgence appelle les services de secours via un téléphone fixe ou mobile ; c'est le lien 112 (numéro d'appel d'urgence européen).
- Ensuite, plus de 50% des situations d'urgence nécessitent l'intervention non pas d'un seul service d'urgence, mais de deux, trois, quatre ou cinq, selon leur complexité (régler la circulation, désincarcérer la victime, prendre en

charge celle-ci, nettoyer une zone de substances toxiques, évacuer une zone géographique affectée ou menacée...). Ces différents intervenants ont besoin de communiquer entre eux ; l'interopérabilité des systèmes de télécommunications d'urgence est donc une nécessité.

- Enfin, en cas de grande catastrophe (inondation, feu de forêt, nuage chimique, attaque terroriste), les autorités doivent communiquer avec les populations via des sirènes, des SMS groupés, la radio ou la télévision.

Eh bien, pour faire face à ces trois situations, aucun standard européen n'existe à ce jour, que ce soit au niveau organisationnel ou au niveau technologique. En effet,

aucun critère de qualité ne garantit à la victime que son appel au 112 lui apportera l'aide appropriée. Aucun standard technologique n'a vu le jour, ni pour la localisation des appels au 112 (obligation depuis juillet 2003) ni pour l'interopérabilité des systèmes de télécommunications entre services d'urgence, ce qui entraîne un surcoût pour ces services, dont le budget n'est pas illimité, et un déficit de synergie au détriment de la victime. Et aucun outil harmonisé d'alerte aux populations ne permet aux Européens de réagir efficacement pour sauver leur vie et celle de leurs proches en cas de grande catastrophe.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « *les traumatismes provoquent chaque jour, selon les estimations, plus de 2 000 décès, 60 000 hospitalisations et exigent un traitement ambulatoire d'urgence dans 600 000 autres cas* » (Traumatismes et violence en Europe : Leur

importance et comment les combattre). En un an, cela représente plusieurs fois le nombre de victimes du tsunami survenu en Asie en 2004. En outre, les traumatismes sont la cause principale des décès en Europe pour les personnes de plus de 45 ans. Or, toujours selon l'OMS, « *les bases factuelles des traumatismes dus aux accidents de la circulation, noyades, intoxications, chutes, incendies, blessures infligées à soi-même et à la violence interpersonnelle indiquent que ces traumatismes peuvent être prévus et évités* ». D'un autre côté, les chiffres montrent qu'en Europe les grandes catastrophes, naturelles ou technologiques, même si leurs conséquences économiques peuvent être considérables et faire l'objet d'une large couverture médiatique sur de longues périodes, font considérablement moins de victimes (moins de 300 en 2007) que les traumatismes quotidiens et individuels.

La Commission européenne avait pourtant annoncé dans son programme de 2002 que « *dans le sujet des politiques intérieures, la Commission [...] recommandera une stratégie communautaire intégrée sur la prévention, la préparation et l'intervention lors de catastrophes naturelles, humaines ou autres risques* ». Aucune autre recommandation ou document sur ce sujet ne sera adopté en 2002 ni dans les années qui suivront, excepté la modification du Mécanisme de protection civile et le remplacement du Programme d'action de protection civile par l'Instrument financier de la protection civile. La Commission a annoncé dans son programme 2008 une communication sur le développement d'une stratégie intégrée sur la prévention des catastrophes pour

octobre prochain, ignorant une fois de plus les accidents quotidiens. Parallèlement, le commissaire en charge de la protection civile a proclamé son intention de soumettre des propositions afin de renforcer la capacité d'intervention du mécanisme de protection civile sur base du fameux rapport Barnier.

La Commission n'a toujours pas publié les études (coûts, bénéfices pour l'industrie européenne et surtout pour les citoyens) qui justifiaient une telle décision plutôt que la mise en place de critères de qualité pour le service fourni par les services d'intervention (ambulances, police, sapeurs-pompiers) au travers du numéro d'appel d'urgence 112, ou même la mise en place d'un système d'alerte aux populations en cas de catastrophe majeure tel que demandé dans plusieurs rapports du Parlement européen, dont le plus récent, dû à mon collègue Demetrios Papadimoulis, a été voté à une majorité écrasante par le Parlement. Nous avons donc pris l'initiative, avec ce dernier, Elizabeth Lynne, Caroline Lucas et Gabriele Albertini, d'une déclaration écrite. Celle-ci invite les États membres et la Commission à mettre en œuvre les mesures et les ressources nécessaires au développement d'un système d'alerte rapide des citoyens qui soit efficace en cas d'urgence majeure, imminente ou présente, dans toute l'Union européenne.

Ce texte, qui vient d'être adopté par la majorité du Parlement européen, rappelle tant à la Commission qu'aux États membres promoteurs du projet Barnier de ne pas oublier une nouvelle fois le citoyen et d'offrir à celui-ci un outil qui

contribuera tant à sauver des vies qu'à faciliter le travail des services d'intervention en cas de grande catastrophe.

Avec la présidence française de l'Union, notre pays aura une occasion unique d'agir sur l'intégration européenne tant au travers du 112 que sur l'alerte aux populations, et ce, avec un soutien massif du Parlement. Rappelons que le président de la République a déclaré le 8 janvier 2008 que « *les citoyens de toute l'Europe réclament de la protection ; ils veulent que l'Europe les protège, non qu'elle les rende plus vulnérables* ». La France écoutera-t-elle la voix des citoyens européens ?

BIOGRAPHIE :

- 3 juillet 1959 : naissance à Alger ;
- 1983 : adhésion au PS ;
- 1989-1992 : chargé de mission auprès de Lionel Jospin ;
- 1992-1995 : chargé d'affaires dans un cabinet d'architecture ;
- 1995-1998 : directeur régional d'un tour-opérateur ;
- 1995-2001 : conseiller municipal chargé des sports à Castanet-Tolosan, ville de 10 000 habitants de l'agglomération toulousaine ;
- 1999 : études à l'École supérieure d'audiovisuel à l'université de Toulouse – Le Mirail ; il décrochera une maîtrise de communication ; Premier secrétaire fédéral du parti socialiste de la Haute-Garonne
- 2000 : entre au Bureau national du PS ;
- 2002 : nommé au Secrétariat national du PS, où il est actuellement en charge des fédérations ;
- 2004 : élu au Parlement européen.

Son goût du collectif s'illustre aussi par son implication dans le sport. Aujourd'hui passionné de voile et de rugby, il a été talonneur au Castres olympique.

Site officiel : www.kader-arif.eu